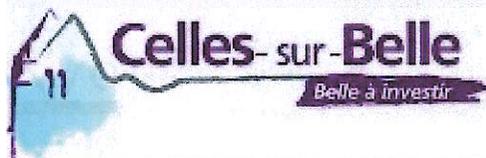


Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

ID : 079-200083897-20250312-DOB_DOC_2025-BF



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Conseil municipal du 12 mars 2025



OBJECTIFS DU DOB



Le débat d'orientation budgétaire

représente une étape
essentielle de la
procédure budgétaire
des collectivités.



Il participe à l'information des élus et
favorise la démocratie participative des
assemblées délibérantes en facilitant les
discussions sur les priorités et les
évolutions de la situation financière
préalablement au vote du budget primitif.

DISPOSITIONS LÉGALES :

- Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).
- En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.
- Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget. Il doit intervenir dans les 10 semaines précédant l'examen du budget primitif.

Présentation au conseil municipal du rapport d'orientation budgétaire

Prise d'une délibération qui prend acte de la tenue du DOB

Rédaction et publicité du compte rendu de séance présentant le DOB

CONTEXTE NATIONAL

Une loi spéciale a été adoptée le 20 décembre 2024 (n° 2024-1188) en attendant le vote de la loi de finances.

Elle autorisait la perception des impôts et le recours à l'emprunt pour financer les dépenses de l'Etat et de la sécurité sociale.

La loi de finances votée le 6 février 2025 a été élaborée dans un contexte de déficit public élevé et de dette croissante.

Les principales dispositions de la loi de finances pour 2025, telles qu'adoptées à l'issue du vote de la Commission Mixte Paritaire (CMP), et de l'engagement de la responsabilité du gouvernement conformément à l'article 49.3 de la Constitution :

→ Sur la base d'une inflation à 1,4% et d'une croissance de 0,9%, l'objectif de la loi de finances est de ramener le déficit à 5,4% du PIB en 2025, avec une dette estimée à 115,5% du PIB.

→ Une facture d'environ 7 milliards d'euros pour les collectivités.

CONTEXTE NATIONAL

Les restrictions imposées aux collectivités locales en 2025 (Md€) :

• Prélèvement sur plus de 2000 collectivités environ	- 1,0
• Gel du montant de la fraction de TVA des EPCI à fiscalité propre (versées en compensation de la suppression de la THRP et de la CVAE)	- 1,2
• Compensation de la taxe professionnelle (FDPTP et DCRTP)	- 0,49
• DGF : augmentation de 150 M€	+ 0,15
• Réduction du Fonds vert	- 1,35
• Dotation de soutien aux investissements locaux (DSIL)	- 0,15
• CNRACL : hausse de 3 points du taux de cotisation retraite, auxquels s'ajoute la non compensation de point supplémentaire 2024	- 1,4
• Suppression du fonds de soutien des activités périscolaires	- 0,04
• Relèvement de 20% à 30% du taux d'exonération de la TFPB en faveur des terres agricoles	- 0,06
• Agence nationale du sport	- 0,06
TOTAL	- 5,6

CONTEXTE NATIONAL

La **Dotation Globale de Fonctionnement** sera finalement revalorisée de 150 millions d'euros, mais au travers d'une minoration des crédits de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Cette augmentation étant plus faible que l'inflation prévue, il s'agit donc d'une baisse en volume de la DGF.

Les critères de voirie de la **Dotation de Solidarité Rurale (DSR)** sont réformés par la loi de Finances : le critère de voirie dans le calcul de la DSR est conservé, mais elle modifie le périmètre de la voirie prise en compte ainsi que ses modalités de recensement.

Jusqu'à présent, la voirie prise en compte pour la DSR correspondait à la voirie classée dans le domaine public communal (données communiquées par les communes à la Préfecture). Avec la réforme adoptée, il sera tenu compte de la voirie située sur le territoire de la commune, quel que soit le propriétaire de cette voirie. La longueur de voirie prise en compte sera recensée en fonction de sa présence physique sur le territoire d'une commune, sans référence à la propriété ou à l'exercice de la compétence. La longueur de voirie retenue pour la DSR reposera sur les données qui sont d'ores et déjà recensées par l'Institut national de l'information Géographique et forestière (IGN).

La **dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)** est maintenue.

Toutes les mesures concernant la baisse du taux et la réduction de son assiette du **FCTVA** ont été supprimées.

CONTEXTE NATIONAL

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : la loi de finances pour 2025 restreint l'assiette de la taxe aux seules résidences secondaires. Ne seront plus assujetties les structures d'hébergement d'urgence pour les personnes en difficulté, les locaux à usage privatif des établissements d'enseignement privé, les maisons d'assistants maternels ou encore les foyers d'accueil médicalisés.

Toutefois, la loi de finances permet aux communes soumises au zonage **France ruralité revitalisation** ou aux programmes Action cœur de ville et Petites Villes de demain, de majorer la THRS de 5 à 25 % pour mener à bien leur stratégie de développement.

Les communes bénéficient des effets du classement en zone FRR jusqu'au 31 décembre 2027.

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales : +1,7 (en 2023 : + 7,1 - en 2024 : + 3,9)

CONTEXTE NATIONAL

Consommation d'énergie des collectivités

Un projet de loi portant « diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union Européenne » a été adopté à l'Assemblée Nationale.

Il sera examiné par le Sénat mi-mars.

Les collectivités territoriales et les EPCI vont être soumis à une obligation de réduction annuelle de consommation d'énergie.

Chaque année, la « consommation d'énergie finale cumulée » devra diminuer d'un volume fixé à au moins 1,9% de leur consommation de l'année 2021. Pour les communes de moins de 5 000 habitants, la mesure rentrera en vigueur, si elle est adoptée par le Sénat, au 31 décembre 2029.

Chaque collectivité devra transmettre annuellement « les données relatives à sa consommation d'énergie » à un service de l'Etat.

Le projet de loi fixe une part minimum de surface de bâtiments publics qui devra faire l'objet d'une rénovation énergétique : au moins 3% de la surface cumulée des bâtiments » appartenant aux collectivités (hormis les logements sociaux).

SITUATION NATIONALE DES COMMUNES

La contribution du bloc communal : 500 M€

Ces 500 M€ sont répartis à parts égales, soit 250 M€ pour les communes, et 250 M€ pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI).

Finances des communes en 2024:

- Recettes de fonctionnement : + 2,5%
- Dépenses de fonctionnement : + 4,4%

Augmentation des charges à caractère général en raison de la crise inflationniste

Augmentation des dépenses de personnel liées à l'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice, de l'attribution de 5 points à tous les agents au 1^{er} janvier 2024 et à Celles-sur-Belle, du versement de la prime pouvoir d'achat

- Dépenses investissement : + 8,3%
- Epargne brute : - 7,8%

SITUATION NATIONALE DES COMMUNES

Le personnel communal

Congés maladie : la loi de finances indique que le fonctionnaire en congé de maladie perçoit désormais 90% de son traitement les trois premiers mois, au lieu de 100%

CNRACL (cotisations retraite) : pour réduire le déficit de la CNRACL, la loi prévoit 12 points d'augmentation sur 4 ans au lieu des 3 ans initialement annoncés soit + 37,9%

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

ID : 079-200083897-20250312-DOB_DOC_2025-BF



CELLES-SUR-BELLE



Conseil municipal du 12 mars 2025

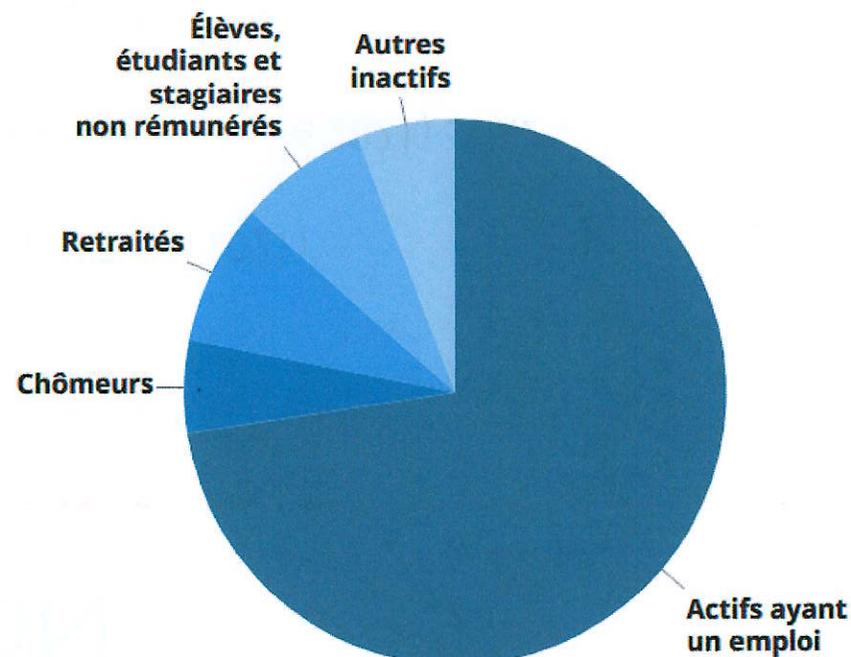
LA POPULATION

- Baisse de la population au 1^{er} janvier 2025 : 3 915 habitants
(en 2024 : 3 939 - 2023 : 3 960)
- 52% de la population a moins de 45 ans (réf. Insee 2021)
- Taux d'activité de la population de 15 à 64 ans (réf. Insee 2021) : 78,2%
- Revenu moyen par ménage (réf. Insee 2021) : 22 510 €

LA VIE ECONOMIQUE A CELLES-SUR-BELLE

- Fermeture de la SOCOPA en septembre 2023
- Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2021 ➔

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2021



LA VIE ECONOMIQUE A CELLES-SUR-BELLE

RES T2P - Effectifs par secteur d'activité agrégé et taille d'établissement fin 2022

Secteur d'activité	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 salariés ou plus
Ensemble	1 151	100,0	250	901
Agriculture, sylviculture et pêche	12	1,0	12	0
Industrie	504	43,8	20	484
Construction	117	10,2	55	62
Commerce, transports, services divers	319	27,7	142	177
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	<i>147</i>	<i>12,8</i>	<i>62</i>	<i>85</i>
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	199	17,3	21	178

Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.

Source : Insee, Flores (Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié) en géographie au 01/01/2024.

LA VIE ECONOMIQUE A CELLES-SUR-BELLE

DEN T1 - Créations d'entreprises par secteur d'activité et forme légale en 2023

Secteur d'activité	Entreprises créées (Nombre)	Dont Entreprise individuelle (%)	Dont Société à responsabilité limitée (%)	Dont Société par actions simplifiée (%)	Dont Autres sociétés (%)
Ensemble	28	89,3	7,1	3,6	0,0
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	7	100,0	0,0	0,0	0,0
Construction	2	100,0	0,0	0,0	0,0
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	4	75,0	0,0	25,0	0,0
Information et communication	1	100,0	0,0	0,0	0,0
Activités financières et d'assurance	2	0,0	100,0	0,0	0,0
Activités immobilières	0				
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	2	100,0	0,0	0,0	0,0
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	4	100,0	0,0	0,0	0,0
Arts, divertissement et loisirs ; autres activités de services ; activités des ménages, des organismes et organisations extraterritoriaux	6	100,0	0,0	0,0	0,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2024.

Le nombre de fermetures d'entreprises n'est pas indiqué sur les données INSEE.

LA VOIRIE COMMUNALE

- Surface de la commune 45,4 km²
- 133 km de voies communales
- Notre commune est traversée par les départementales
 - ✓ D 103 de Périgné à Vitré
 - ✓ D 948 de Niort à Limoges
 - ✓ D 740 de Niort à Brioux
 - ✓ D 108 de Celles à Prahecq

En 2025, il n'y aura pas de nouveaux programmes de voirie compte tenu qu'un programme important a été réalisé ces deux dernières années et afin de limiter les dépenses de fonctionnement du budget 2025.

LES BATIMENTS COMMUNAUX

La commune est propriétaire de nombreux bâtiments dont 4 mairies, 4 salles des fêtes, 3 églises et 2 temples, l'abbaye royale, le complexe sportif, la salle Dalban, des bâtiments mis à disposition des associations...

Afin de diminuer les coûts d'entretien des bâtiments et de rationaliser les espaces communaux, la commune a décidé de vendre certains biens :

- Des terrains en fermage aux exploitants,
- Des bâtiments ont été vendus ou sont en vente :
 - * la maison des associations de Verrines : 54 000 €
 - * le local mis à disposition de l'Épicerie Sociale, rue des Jardins : 60 000 €
 - * le local 4 rue des Mésanges au HBCC : 95 000 €
 - * le temple de Verrines : mis en vente à 75 000 €.

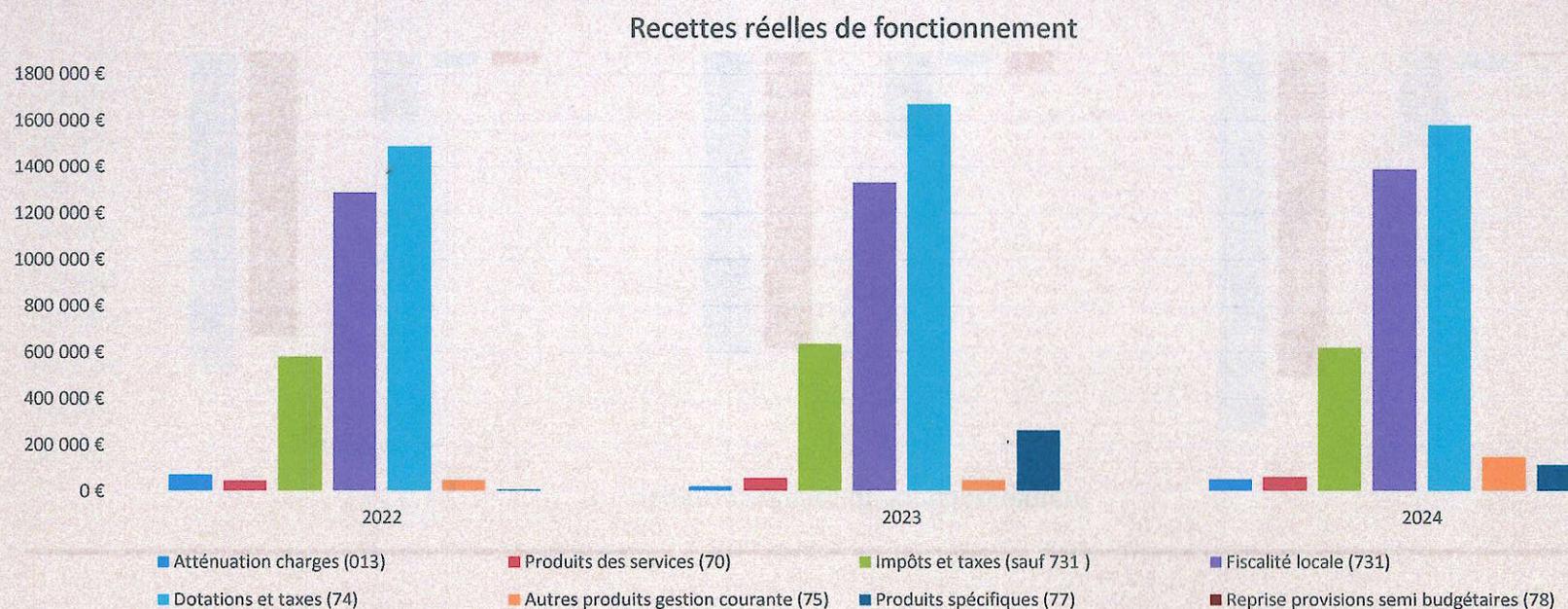
D'autres bâtiments pourraient être mis en vente par exemple lorsque les locaux de l'événementiel, derrière la mairie, auront été transférés : les locaux où sont stockés les motos, avenue de Niort et rue du Bouchaud...



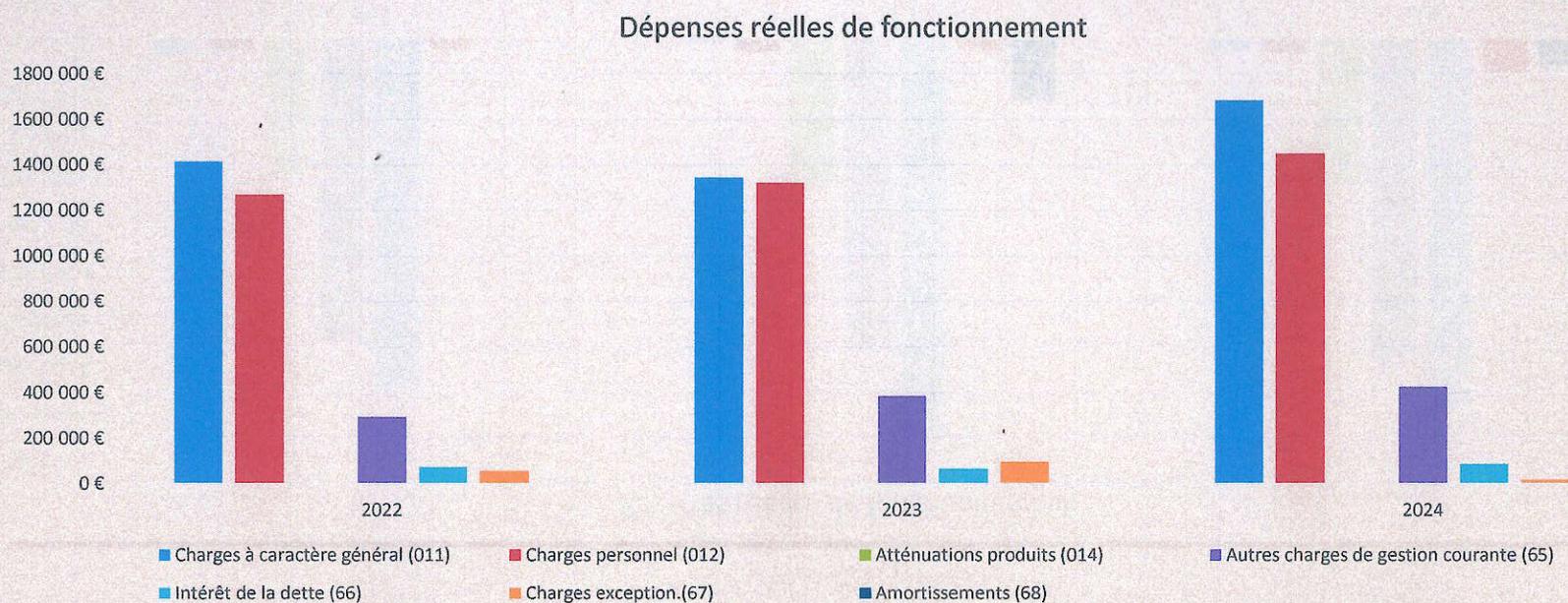
CONTEXTE FINANCIER DE LA COMMUNE

	2021	2022	2023	2024
Charges de personnel	1 205 775,44 €	1 267 358,19 €	1 318 761,49 €	1 448 698,88 €
Contingents, subventions versées (SDIS, CCAS, subventions assoc...)	121 272,12 €	119 339,65 €	204 423,00 €	250 693,00 €
Charges financières	80 281,30 €	71 044,78 €	63 810,00 €	84 981,00 €
Autres charges	1 102 327,36 €	1 642 184,24 €	1 616 429,00 €	1 874 008,90 €
TOTAL	2 509 656,22 €	3 099 926,86 €	3 203 423,49 €	3 658 381,78 €
	2021	2022	2023	2024
Ressources fiscales (73)	1 707 988,75 €	1 867 926,38 €	1 966 158,69 €	2 007 162,95 €
Dotations, subventions (74)	1 401 993,80 €	1 489 145,95 €	1 669 339,03 €	1 579 635,65 €
Autres produits	124 296,93 €	99 321,82 €	127 986,36 €	207 890,92 €
Atténuation charges c/6419 (remboursement de personnel: arrêts,...)	78 691,04 €	72 245,53 €	20 221,64 €	51 390,04 €
TOTAL	3 312 970,52 €	3 528 639,68 €	3 783 705,72 €	3 846 079,56 €
CAF brute	803 314,30 €	428 712,82 €	580 282,23 €	187 697,78 €
Remboursement capital dette	243 276,21 €	252 033,37 €	261 159,25 €	292 710,00 €
CAF nette	560 038,09 €	176 679,45 €	319 122,98 €	- 105 012,22 €

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

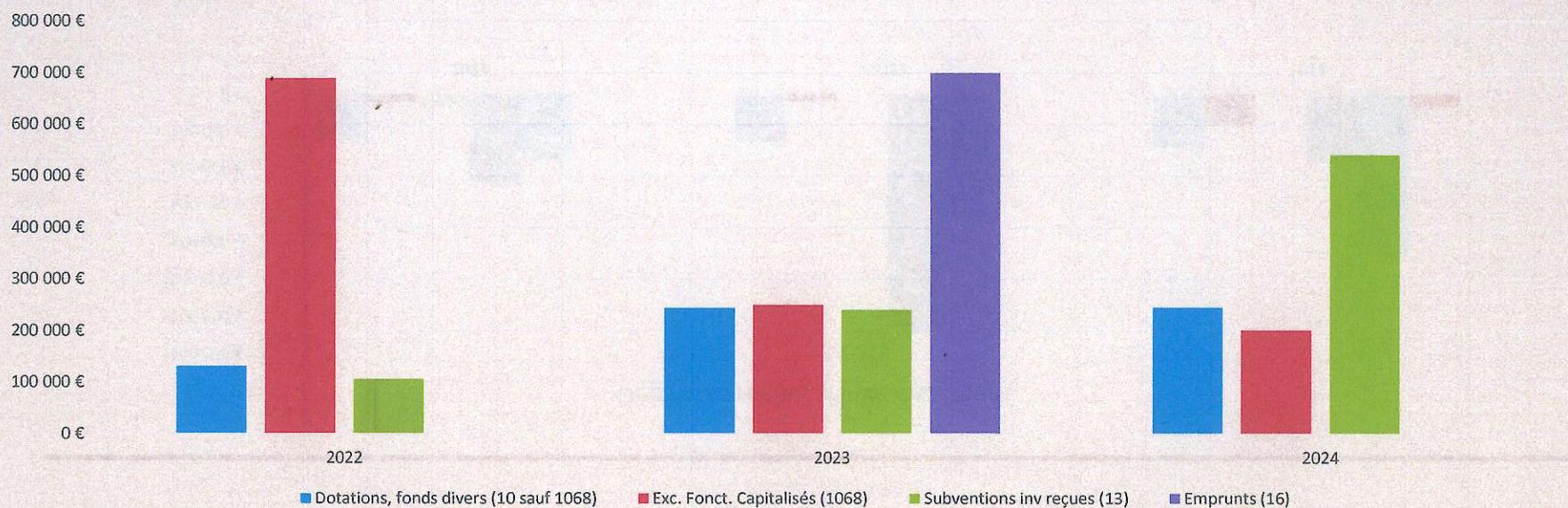


EVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



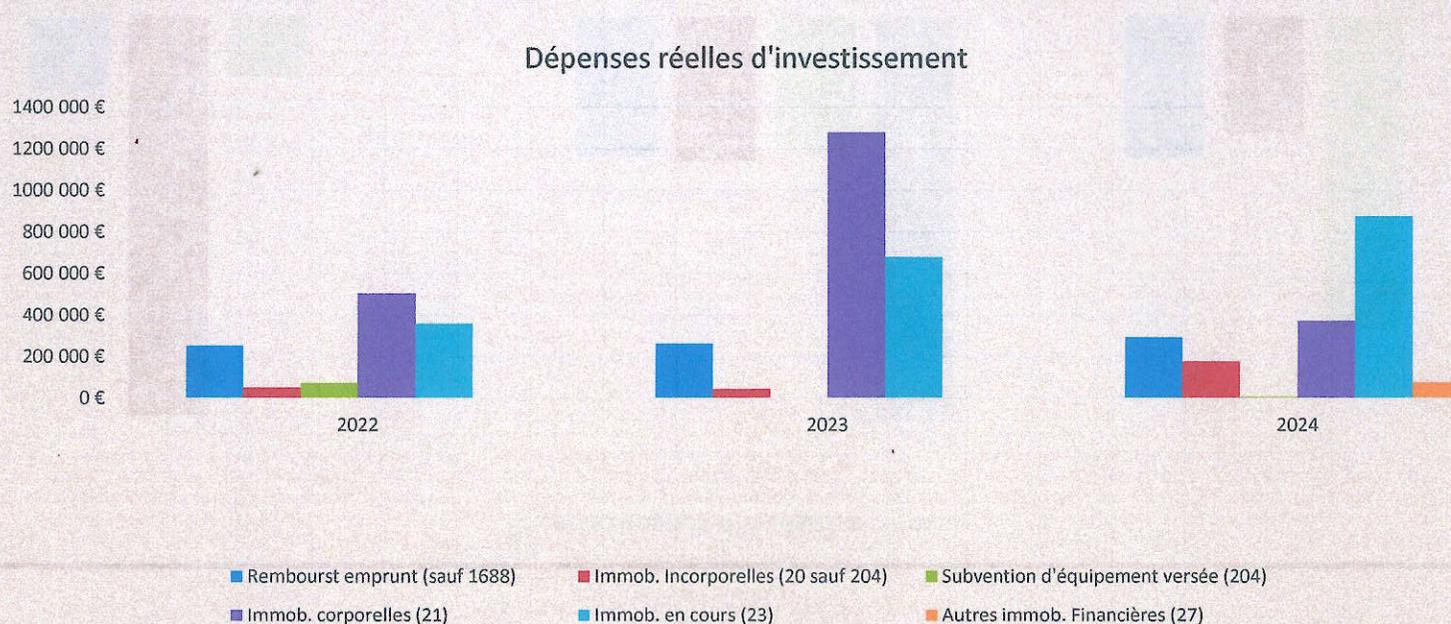
EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes réelles d'investissement



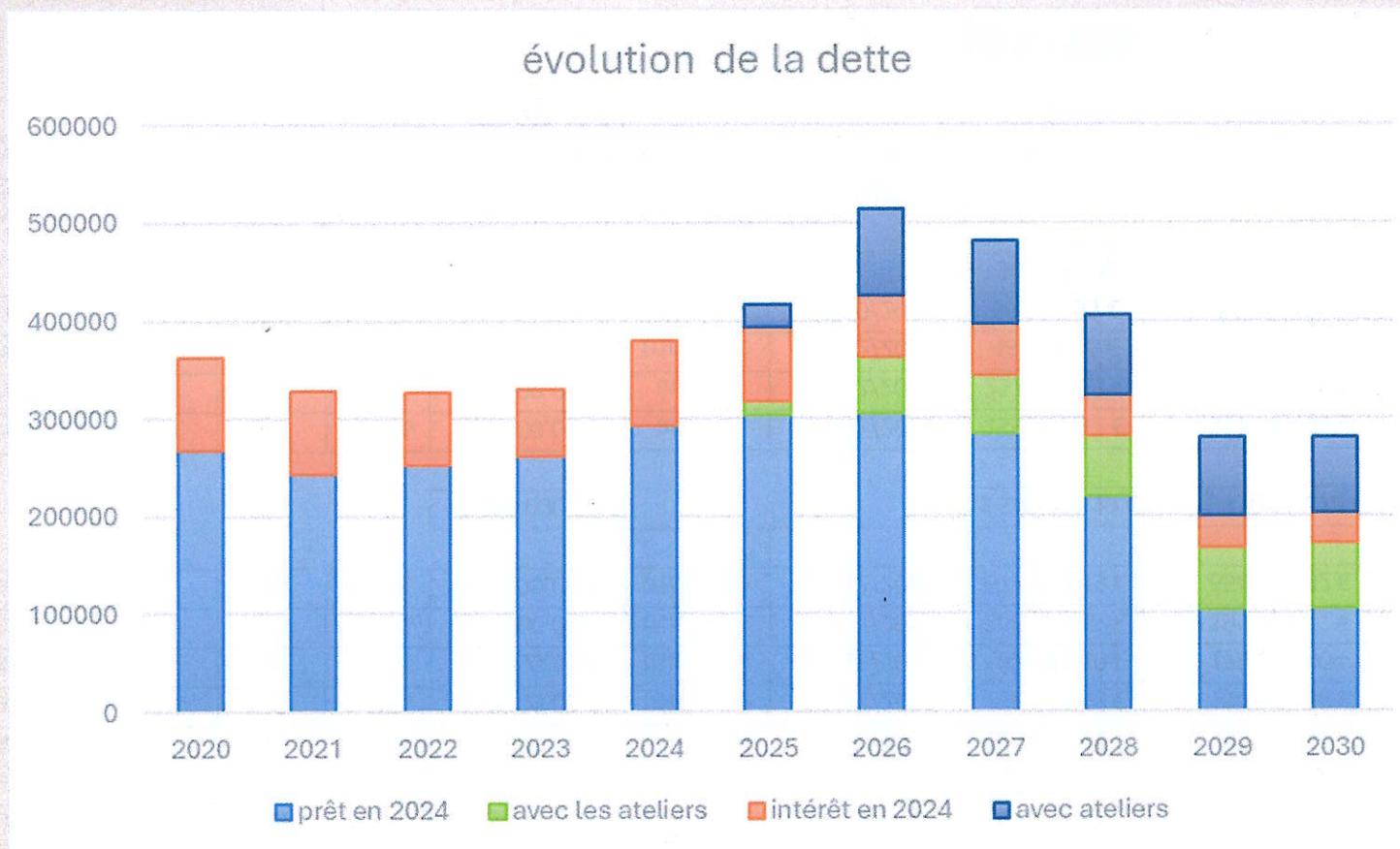
EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

EVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Années	Nom banque	Durée	Taux	Capital (kal)	Échéance	Dernière échéance	Kal restant dû	Kal restant dû
2005	Banque Populaire	20	3,70%	300 000,00 €	annuel	01/01/2026	40 711,09 €	20 725,28 €
2006	Caisse Epargne	20	3,90%	790 000,00 €	annuel	01/01/2027	160 193,56 €	108 825,09 €
2010	Caisse Epargne	15	3,20%	150 000,00 €	trimestre	20/12/2025	10 000,00 €	0,00 €
2012	Caisse Epargne	15	4,41%	150 000,00 €	trimestre	20/12/2027	38 363,17 €	26 131,95 €
2014	Caisse Epargne	20	2,78%	200 000,00 €	trimestre	19/12/2034	113 764,08 €	103 752,84 €
2015	Caisse Epargne	15	2,37%	300 000,00 €	trimestre	10/12/2030	132 878,58 €	112 019,58 €
2016	Caisse Epargne	20	1,12%	300 000,00 €	trimestre	17/11/2036	187 984,80 €	173 265,00 €
2017	Caisse Epargne	20	1,61%	300 000,00 €	trimestre	05/12/2037	205 769,15 €	191 421,42 €
2023	Caisse Epargne	20	4,54%	700 000,00 €	trimestre	05/12/2043	677 960,79 €	654 903,82 €
				2 890 000,00 €			1 526 914,13 €	1 370 319,70 €
2008	Crédit Agricole	20	4,74%	500 000,00 €	annuel	15/01/2028	139 993,12 €	107 387,00 €
2008	Crédit Agricole	20	5,10%	900 000,00 €	annuel	15/12/2028	257 659,67 €	197 968,38 €
2013	Crédit Agricole	15	3,60%	150 000,00 €	trimestre	20/12/2028	48 174,96 €	36 770,77 €
2015	Crédit Agricole	20	2,14%	90 000,00 €	trimestre	15/10/2035	55 205,95 €	50 705,48 €
				1 640 000,00 €			501 033,70 €	392 831,63 €
2012	Crédit Mutuel Océan	15	5,23%	150 000,00 €	trimestre	28/02/2027	30 573,87 €	17 425,60 €
2019	Crédit Mutuel Océan	20	1,06%	120 000,00 €	semestre	05/12/2039	92 335,18 €	86 624,56 €
				270 000,00 €			122 909,05 €	104 050,16 €
Kal restant dû commune							2 191 567,97 €	1 887 926,77 €

ÉVOLUTION DE LA DETTE



LES PROJETS RÉALISÉS EN 2024

➤ La restauration du Jardin des Associations, rue de l'Ancienne Mairie

➤ La Médiathèque

Montant total de l'opération y compris mobilier, informatique et livres/DVD : 1 873 555,25 € TTC

Subventions et prêt CAF pour travaux : 851 954,94€) Montant total subventions et prêt CAF

Subventions pour livres, DVD, informatique : 119 853,17 €) 971 608,11 €

➤ La zone de l'aumônerie

Montant total de l'opération 310 367,64 € TTC

Subventions accordées : 207 520 €

LES PROJETS RÉALISÉS EN 2024

- Le diagnostic des travaux de réfection de l'abbaye et de l'abbatiale par le bureau d'études ARC&SITE
1^{er} marché subséquent : étude de diagnostic et présentation en réunion : 107 518 € HT
Marchés subséquents à suivre : maîtrise d'œuvre des travaux sur 8 ans
Subvention DRAC pour le 1^{er} marché : 53 759 €
- L'étude de mise en salubrité de l'église de Verrines-sous-Celles par Mme NIGUES :
19 365,98 € HT soit 23 239,27 € TTC
Subvention DRAC : 9 683 € - Subvention Département : 4 841,50 €
- Les travaux de voirie
Marché 2023 réalisé en 2024 : 168 780,18 € TTC
Marché 2024 : 268 800 € TTC (AP/CP 2024-2025)
- L'achat d'un camion pour les services techniques (Nissan Interstar) : 44 280 €

LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

➤ Médiathèque pour le solde de l'entreprise Lopez en redressement judiciaire

Détails	Montant TTC	CP en 2023	CP en 2024	CP en 2025
Travaux : marchés de base et avenants au 06/03/204	1 472 193,83 €	1 049 515,70 €	509 034,76 €	7 512,68 €

Montants estimés recettes	Réalisé de 2019 à 2023	Réalisé en 2024	CP 2025
1 472 193,83 €	563 479,59 €	167 004,09 €	301 104,00 €

➤ Voirie 2024 - Autorisation d'engagement sur 2 années :
 2024 : 191 496 € - 2025 : 77 304 €

Détails	Montant global AETTC	2024	2025	2026
Travaux	40 141,20 €	0 €	26 384,40 €	13 756,80 €

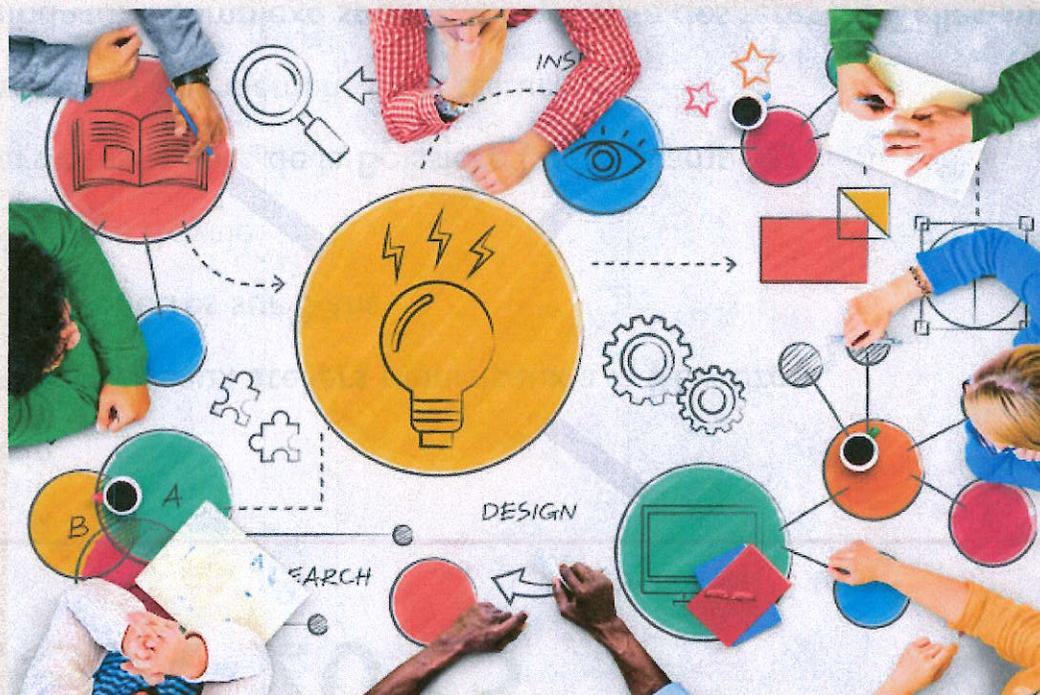
Recettes	Total AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Ressources propres (FCTVA et autofinan.)	40 141,20 €	0 €	26 384,40 €	13 756,80 €

LES TAUX DES TAXES

Taux inchangés depuis le début du mandat

- Taxe habitation résidences secondaires 13,80 %
- Taxe foncière bâti 37,88 %
- Taxe foncière non bâti. 58,33 %

PERSPECTIVES ET STRATÉGIE



LES TRAVAUX 2025

- Fin des travaux de la zone de l'Aumônerie
- Démarrage des travaux de construction de nouveaux ateliers municipaux à la Revêtizon
- Mairie de Celles-sur-Belle : changement des fenêtres sur 3 ans
- Réaménagement du Point d'accueil de l'Abbaye Royale
- Aménagement d'une aire de camping-cars dans le parc de la Boissière (ancien camping)
- Club house du terrain de foot : désamiantage et changement de la toiture
- Remise aux normes des bâtiments communaux : complexe sportif, abbaye, salle des fêtes de Celles-sur-Belle

LES ÉTUDES

- Restitution du diagnostic de l'Abbaye et de l'Abbatiale
- Eglise de Verrines-sous-Celles : choix d'un maître d'œuvre
- Convention avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour la réalisation d'un plan-guide pour la revitalisation du centre-bourg et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel : étude réalisée par le cabinet O+ Urbanistes

ORIENTATIONS

- Maîtrise des dépenses devant l'incertitude des recettes
- Maintien des taux des taxes
- Ajustement des subventions aux associations avec une légère baisse du budget (- 5 000€)
- Ajustement de la subvention au CCAS (- 5 000 €)
- Réduction des consommations d'électricité
- Baisse des charges de fonctionnement par rapport à 2024 pour maintenir les possibilités de financement de la commune et reconstituer la capacité d'autofinancement
- Limiter les travaux d'investissement en 2025 aux projets validés en 2024
- Assurer les travaux d'entretien urgents des bâtiments communaux
- Maintien du dispositif « argent de poche » pour les jeunes de la commune

LES BUDGETS ANNEXES



LE LOTISSEMENT DES POÈTES

- Aucune vente en 2024
- Le lotissement comprend 21 lots ; 5 lots restent à vendre pour un montant de 161 655 € ; dont 3 lots sont en option.
- Finition de la voirie, des espaces verts, et de l'éclairage public en mars 2025
- Versement d'une subvention d'équilibre du budget « commune »
- Emprunt 150 000 € en 2024 sur 36 mois – Taux : 3,760 % - Intérêt : 1 410 € par trimestre remboursable au fur et à mesure des ventes de terrains

LA GENDARMERIE

- Prêt à la Banque des Territoires de 826 115€ en 2014 s'achèvera au 1^{er} septembre 2049
- Le loyer annuel de 120 737 € permet de rembourser l'emprunt
- Travaux en 2025 : clôture entre les logements et le chenil, remplacement du portail de l'entrée, provision pour entretien des bâtiments (prévision 34 500 €)

Année	Budget	Durée	Taux	Kal	Échéance	Dernière échéance	31/12/2024	31/12/2025
							Kal restant dû	Kal restant dû
2010	Caisse Epargne (révisable)	25 ans	2,03%	1 064 930,71 €	trimestre	30/12/2035	533 624,22 €	487 378,16 €
2014	CDC (index Livret A)	35 ans	1,75%	826 115,00 €	trimestre	01/09/2049	644 129,39 €	628 417,25 €
				1 891 045,71 €			1 177 753,61 €	1 115 795,41 €

**CE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE
A FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT LORS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025.**

LE MAIRE, SYLVIE BRUNET

